



CIRCULAIRE N° 2287 DU 05/05/2008

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	PROGRAMME LANGUE ET CULTURE D'ORIGINE (LCO) – PARTENARIAT AVEC LA GRÈCE – INSCRIPTION DES ÉCOLES INTÉRESSÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009		
DESTINATAIRE	Direction	Fondamental et secondaire	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2008-2009		

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles maternelles et primaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directions ou Pouvoirs Organisateur du premier degré des écoles secondaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

ÉMETTEUR	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire
SIGNATAIRE	Lise-Anne HANSE
CONTACT	Christelle Ladavid (02 690 83 59, christelle.ladavid@cfwb.be)
DOCUMENTS A RENVOYER	OUI
DATE LIMITE D'ENVOI	30 mai 2008

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme « Langue et Culture d'Origine », j'ai le plaisir de vous communiquer les **modalités de participation spécifiques au partenariat avec la Grèce pour l'année scolaire 2008-2009**.

Pour rappel, ce programme de cours de langue et de culture grecques est mis en oeuvre dans le cadre d'une charte de partenariat bilatérale que je vous invite à consulter sur le site Internet www.enseignement.be/lco.

Organisation des cours LCO

Deux types de cours vous sont proposés, à savoir :

» **Un cours de grec moderne** qui s'adresse aux élèves dont les parents en ont manifesté le souhait. Ce cours facultatif est organisé en dehors de l'horaire obligatoire dispensé à tous les élèves. Il est assuré par un enseignant LCO grec en dehors des heures normales de cours.

» **Un cours d'ouverture interculturelle** qui est organisé sur la base d'une demande de participation au programme LCO du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur. Il suppose la volonté d'un ou plusieurs enseignants d'intégrer ce cours dans le cadre de leurs plans d'année et de leurs programmes.

Dans l'enseignement fondamental, le cours d'ouverture interculturelle est organisé dans une classe et il s'adresse à tous les élèves de cette classe. Il fait partie intégrante des activités et apprentissages organisés par l'instituteur dans le cadre de la grille horaire hebdomadaire.

Dans l'enseignement secondaire, le cours d'ouverture interculturelle est organisé dans le cadre d'un ou plusieurs cours de la grille horaire et il s'adresse à tous les élèves qui suivent ce(s) cours. Il fait alors partie intégrante des activités et apprentissages relevant du (des) cours concerné(s).

Utilisant le témoignage privilégié de l'enseignant LCO quant à la culture grecque, le cours d'ouverture interculturelle est **assuré conjointement** par l'enseignant LCO et l'instituteur ou le **professeur** et a pour objet de développer au bénéfice des élèves des classes concernées des activités d'**éducation à la diversité culturelle**.

Lors du Comité bilatéral du 13 novembre 2007, la Communauté française et le partenaire grec ont convenu d'étudier la possibilité d'une **nouvelle offre** à destination de tous les degrés de l'enseignement secondaire.

Dans la mesure où la culture grecque antique a une position particulière par rapport à notre culture française, la possibilité d'une participation ponctuelle d'un enseignant LCO grec à un ou des cours du programme dans lesquels la référence à des idées et éléments culturels issus de la civilisation grecque est envisagée. Cette collaboration contribuerait à établir des liens entre la culture grecque antique et la culture grecque actuelle, dans le cadre des objectifs du ou des cours intéressés.

Si vous êtes intéressés par cette perspective, nous vous demandons de prendre contact d'ici le 30 mai avec la cellule Éducation interculturelle. Votre intérêt pour cette nouvelle offre sera à l'ordre du jour du prochain Comité bilatéral prévu le 10 juin prochain.

Dispositions particulières

Si vous souhaitez développer le programme LCO avec un enseignant LCO grec, j'attire votre attention sur les éléments suivants :

» Traitement des demandes de participation introduites

Le partenaire grec procédera à l'affectation des enseignants LCO grecs en fonction d'une part des nombres d'élèves concernés dans chaque école et d'autre part de la disponibilité de ses enseignants.

Un cours de grec ne pourra cependant être organisé que s'il y a au moins huit élèves d'origine grecque qui s'y inscrivent. A cet égard, je souhaite rappeler d'une part que le cours de grec est par ailleurs accessible à tous les élèves, quelles que soient leurs origines et d'autre part qu'un même cours peut rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents.

» Cours d'ouverture interculturelle

La Communauté française et la partie grecque ont convenu de laisser à chaque établissement scolaire participant au programme LCO la **liberté d'organiser** ou de ne pas organiser **un cours d'ouverture interculturelle** conjointement à un cours de grec.

Participation au programme LCO

Les écoles intéressées par l'un ou par les deux types de cours proposés sont invitées à s'inscrire en complétant le formulaire figurant en annexe (ce formulaire peut également être téléchargé à l'adresse Internet suivante www.adm.cfwb.be).

Le formulaire complété doit parvenir à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, cellule Éducation interculturelle, rue Adolphe Lavallée, 1 - 3F333 à 1080 Bruxelles, ou être envoyé à l'adresse mail suivante : christelle.ladavid@cfwb.be **pour le vendredi 30 mai 2008 au plus tard.**

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur ce programme, je vous invite à prendre contact avec Patricia POLET (☎ 02 690 83 55) ou avec Christelle LADAVID (☎ 02 690 83 59) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

**- Partenariat avec la Grèce -
Demande de participation au programme LCO
pour l'année scolaire 2008-2009¹**

• **Coordonnées de l'établissement**

Établissement scolaire : _____

Chef d'établissement : _____

Réseau : CF – OS – LSC – LSNC

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Si différent du siège, implantation concernée : _____

• **Cours de grec (moderne)**

Nombre approximatif d'élèves, par niveau d'enseignement, qui sont intéressés par ce cours :

Maternel			Primaire						Secondaire	
M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Sec 1	Sec 2

• **Cours d'ouverture interculturelle**

Titulaires intéressés par ce cours (classes ou cours qui désirent bénéficier de ce cours) :

Niveau d'ens.	Nombre de titulaires	Nom et prénom de ces titulaires
M 1		
M 2		
M 3		
P 1		
P 2		
P 3		
P 4		
P 5		
P 6		
Sec 1		
Sec 2		

Date et signature de la Direction de l'établissement :

¹ Le présent formulaire complété doit être envoyé **pour le 30 mai 2008 au plus tard** à l'attention de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire - Cellule Éducation interculturelle, Rue Adolphe Lavallée, 1 – 3F333 à 1080 Bruxelles.

